

PKF Fiduciaire SA
Rue des Battoirs 7
CH - 1205 Genève

Tél. : +41 22 301 54 40
Email : geneve@pkf.swiss
www.pkf.swiss



Genève • Fribourg • Lausanne
Moutier • Sion • Vevey • Neuchâtel

RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation
sur les comptes de l'exercice arrêté
au 31 décembre 2024 de la

Fondation Cap-Loisirs

Genève

(N° 210/25 - YC)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation de la
Fondation Cap-Loisirs

Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe) de la Fondation Cap-Loisirs pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Les indications du rapport de performance et du tableau de bord ne sont pas soumises à l'obligation de révision de l'organe de révision.

Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été auditées par un autre organe de révision. Dans son rapport du 21 mars 2024 celui-ci n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels au 31 décembre 2023 ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) d'une part, et, d'autre part, ne sont pas en conformité avec la loi suisse, les statuts, les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF) et autres directives étatiques.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la Fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels :

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) ;
- ne sont pas en conformité avec la loi suisse, les statuts, les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF) et autres directives étatiques.

Sans apporter de réserve à notre opinion de contrôle, nous attirons l'attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, qui décrit l'incertitude sur la répartition finale par le Réseau Romand ASA des subventions de l'OFAS pour les contrats de prestations 2015-2019 et 2020-2023. Le montant du Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI comptabilisé dans les fonds affectés au 31 décembre 2024 pourrait ainsi être soit surévalué soit sous-évalué et, par conséquent, il en serait de même pour le résultat et le capital de l'organisation.

Genève, le 20 mars 2025

PKF Fiduciaire SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yann Clerc".

 **Signature électronique qualifiée - Droit suisse**
Signé sur Skribble.com

Yann Clerc

*Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Schmuz".

 **Signature électronique qualifiée - Droit suisse**
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz

Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et des fonds affectés, tableau de financement et annexe) 2024

FONDATION CAP-LOISIRS
Genève

Comptes annuels 2024
Présentation selon Swiss GAAP RPC

Table des matières	Page No
Bilan	2
Compte d'exploitation	3-4
Tableau de variation du capital et des fonds affectés	5
Tableau de financement	6
Annexe	
1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat	7-8
2 Indications et explications pour les postes du bilan et du compte d'exploitation	9-19
3-15 Autres informations de l'annexe	20-22
Rapport de performance	23-25
Tableau de bord	26-27

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Bilan au 31 décembre 2024

2024

2023

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
Actif circulant			
Trésorerie	2.1	239'518	371'506
Créances résultant de prestations de services	2.2	25'382	52'058
Autres créances à court terme	2.3	67	65
Actifs de régularisation	2.4	202'699	180'298
Total de l'actif circulant		467'666	603'927
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.5	226'597	257'459
Immobilisations financières		34'404	34'210
Total de l'actif immobilisé		261'001	291'669
Trésorerie affectée			
Trésorerie affectée	2.1/2.9	2'083'311	2'200'311
Total de la trésorerie affectée		2'083'311	2'200'311
TOTAL DE L'ACTIF		2'811'978	3'095'907
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achat de biens et de prestations de services		31'154	47'825
Autres dettes		47'221	21'904
Passifs de régularisation	2.6	71'284	71'636
Provisions	2.7	116'444	174'837
Total des capitaux étrangers à court terme		266'103	316'202
Capitaux étrangers à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	2.10	-	-
Total des capitaux étrangers à long terme		-	-
Fonds affectés			
Fonds affectés d'investissement	2.8	186'484	273'337
Fonds affectés liés aux projets et activités	2.8	2'083'311	2'200'311
Total des fonds affectés		2'269'795	2'473'648
Capital de l'organisation			
Capital de dotation		10'000	10'000
Capitaux liés générés	2.9	283'840	285'488
Résultat de la période 2022-2025	2.10	10'569	10'569
Résultat de l'exercice	2.10	-28'329	-
Total du capital de l'organisation		276'080	306'057
TOTAL DU PASSIF		2'811'978	3'095'907

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Compte d'exploitation

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Budget

2024

2024

2023

PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits des dons et aides financières

	Annexe	CHF	CHF	CHF
Subventions cantonales (contrat de prestations avec le DCS)	2.11	1'264'726	1'264'726	1'264'726
Subventions cantonales ponctuelles	2.11	20'000	20'000	41'460
Subventions fédérales (OFAS-RRA)	2.11	2'199'040	2'245'128	2'199'040
Provision pour perte sur subventions OFAS-RRA 2023	2.11	-	-	-60'000
Subventions communales	2.11	49'000	43'870	47'175
Aides financières publiques		3'532'766	3'573'724	3'492'401

Dons sans affectation

2.12 181'000 211'947 224'874

Dons affectés

2.8/2.13 535'000 376'699 636'445

Dons privés

716'000 588'646 861'319

Total produits des dons et aides financières

4'248'766 4'162'370 4'353'720

Produits des prestations / Autres produits

Facturation des séjours et activités	2.14	1'180'000	1'246'023	1'170'390
Evènements, manifestations et projets	2.16	-	-	-
Autres produits		7'600	6'397	14'490
		1'187'600	1'252'420	1'184'880

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

5'436'366 5'414'790 5'538'600

CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel	2.15	-4'229'340	-4'357'737	-4'054'630
Frais de réalisation des séjours	2.14	-735'000	-830'981	-733'611
Frais indirects et frais de fonctionnement	2.17	-439'500	-397'620	-437'734
Frais évènements, manifestations et projets	2.16	-20'000	-15'513	-21'790
Amortissements	2.5	-109'879	-101'586	-93'093

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION

-5'533'719 -5'703'437 -5'340'858

RESULTAT D'EXPLOITATION

-97'353 -288'647 197'742

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Compte d'exploitation

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Budget

2024

2024

2023

	Annexe	CHF	CHF	CHF
<hr/>				
RESULTAT D'EXPLOITATION (REPORT)		-97'353	-288'647	197'742
<hr/>				
Résultat exceptionnel et des exercices antérieurs				
Dissolution provisions sur subventions OFAS art. 74 LAI	1.2/2.11	60'000	60'000	80'000
Variation de la provision vacances et heures supplémentaires	2.7	20'000	-1'607	9'262
Produits (+) / charges (-) divers des exercices antérieurs		-	-640	22'510
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		80'000	57'753	111'772
Résultat financier				
Produits financiers		-	211	153
Charges financières		-3'000	-3'147	-3'364
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		-3'000	-2'936	-3'211
Variation des fonds affectés				
Attribution aux fonds affectés	2.8	-615'000	-411'699	-758'452
Utilisation des fonds affectés	2.8	634'153	615'552	547'861
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		19'153	203'853	-210'591
<hr/>				
RESULTAT ANNUEL (AVANT REPARTITION)		-1'200	-29'977	95'712
<hr/>				
Attribution part revenant à l'Etat de Genève	2.10	-	-	-
<hr/>				
RESULTAT DE L'EXERCICE (APRES REPARTITION)		-1'200	-29'977	95'712
<hr/>				
Variation des capitaux liés générés				
Attribution aux capitaux liés générés	2.9	-	-	-98'847
Utilisation des capitaux liés générés	2.9	4'000	1'648	3'135
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		4'000	1'648	-95'712
<hr/>				
RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE		2'800	-28'329	0
<hr/>				

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Tableau de variation des fonds affectés et du capital de l'organisation 2024 et 2023

FONDS AFFECTES	Ref. Annexe	Etat au 1er janvier	Dotation dons d'investissement	Dotation dons monétaires	Utilisation des fonds affectés d'investissement	Utilisation	Etat au 31 décembre
FONDS AFFECTES 2024							
Fonds affectés d'investissement							
Fonds aménagement locaux	2.8.1	-	-	-	-	-	-
Fonds véhicules	2.8.2	158'564	15'000	-	-47'180	-	126'384
Fonds équipements	2.8.3	114'773	-	-	-54'673	-	60'100
		273'337	15'000	-	-101'853	-	186'484
Fonds affectés liés aux projets et activités							
Fonds pour "l'espace34"	2.8.4	-	-	-	-	-	-
Fonds séjours vacances et activités loisirs	2.8.6	628'000	-	371'100	-	-481'100	518'000
Fonds pour évènements spécifiques	2.8.5	7'000	-	25'599	-	-32'599	-
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI	2.8.7	1'565'311	-	-	-	-	1'565'311
		2'200'311	-	396'699	-	-513'699	2'083'311
TOTAL		2'473'648	15'000	396'699	-101'853	-513'699	2'269'795
FONDS AFFECTES 2023							
Fonds affectés d'investissement							
Fonds aménagement locaux	2.8.1	-	-	-	-	-	-
Fonds véhicules	2.8.2	113'530	84'000	-	-38'966	-	158'564
Fonds équipements	2.8.3	117'863	53'800	-	-56'890	-	114'773
		231'393	137'800	-	-95'856	-	273'337
Fonds affectés liés aux projets et activités							
Fonds pour "l'espace34"	2.8.4	-	-	-	-	-	-
Fonds séjours vacances et activités loisirs	2.8.6	540'500	-	491'760	-	-404'260	628'000
Fonds pour évènements spécifiques	2.8.5	5'000	-	49'745	-	-47'745	7'000
Fonds de fluctuation OFAS art. 74 LAI	2.8.7	1'486'164	-	79'147	-	-	1'565'311
		2'031'664	-	620'652	-	-452'005	2'200'311
TOTAL		2'263'057	137'800	620'652	-95'856	-452'005	2'473'648
CAPITAL DE L'ORGANISATION							
CAPITAL DE L'ORGANISATION	Ref. Annexe	Etat au 1er janvier	Attribution	Transferts internes des fonds	Utilisation	Part des subventions à restituer	Etat au 31 décembre
CAPITAL DE L'ORGANISATION 2024							
Capital de dotation		10'000	-	-	-	-	10'000
Capitaux liés générés							
Fonds social	2.9.1	31'589	-	-	-1'648	-	29'941
Fonds de couverture déficits / eng.contract.	2.9.2	253'899	-	-	-	-	253'899
		285'488	-	-	-1'648	-	283'840
Résultat							
Résultat après répartition 2022-2023		10'569	-	-	-	-	10'569
Résultat de l'exercice 2024	2.10	-	-29'977	-	1'648	-	-28'329
Résultat de la période 2022-2025		10'569	-29'977	-	1'648	-	-17'760
TOTAL		306'057	-29'977	-	-	-	276'080
CAPITAL DE L'ORGANISATION 2023							
Capital de dotation		10'000	-	-	-	-	10'000
Capitaux liés générés							
Fonds social	2.9.1	34'724	-	-	-3'135	-	31'589
Fonds de couverture déficits / eng.contract.	2.9.2	155'052	98'847	-	-	-	253'899
		189'777	98'848	-	-3'135	-	285'488
Résultat							
Résultat après répartition 2022		10'569	-	-	-	-	10'569
Résultat de l'exercice 2023	2.10	-	95'712	-	-95'712	-	-
Résultat de la période 2022-2025		10'569	95'712	-	-95'712	-	10'569
TOTAL		210'346	194'560	-	-98'847	-	306'057

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Tableau de financement 2024

2024

2023

Résultat de l'exercice	-28'329	0
Augmentation (+) / diminution (-) des fonds affectés	-203'853	210'591
Augmentation (+) / diminution (-) des capitaux liés générés	-1'648	95'712
Amortissement d'immobilisations corporelles	101'586	93'093
Augmentation (-) / diminution (+) des actifs circulants	4'272	-34'234
Augmentation (+) / diminution (-) des capitaux étrangers à court terme	-50'098	-153'284
Augmentation (+) / diminution (-) des capitaux étrangers à long terme	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-178'070	211'878

Acquisition d'immobilisations corporelles	-70'724	-121'416
Augmentation des immobilisations financières	-194	-139
Liquidités affectées	117'000	-168'647
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	46'082	-290'201

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-	-
--	----------	----------

Total des flux de trésorerie	-131'988	-78'323
-------------------------------------	-----------------	----------------

Etat des liquidités

Etat des disponibilités au 1er janvier	371'506	449'829
Etat des disponibilités au 31 décembre	239'518	371'506
Variation des liquidités	-131'988	-78'323

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2024 (et 2023) ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC (en particulier la RPC 21) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Les comptes annuels sont également conformes aux statuts, aux lois suisses et genevoises (CC, CO, LGAF, LIAF, RIAF), ainsi qu'à la directive transversale de l'Etat de Genève EGE-02-04 "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées" et à la directive de bouclage 2024 du Département de la cohésion sociale (DCS).

La présentation des états financiers de l'exercice 2024 (et 2023) a été modifiée comme suit :

- Le résultat de la variation des capitaux liés générés est présenté après l'attribution de la part revenant à l'Etat de Genève dans le compte d'exploitation. Le tableau figurant sous point 2.10 de l'annexe aux comptes a été adapté en conséquence.
- Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, les produits différés sur fonds affectés d'investissement, jusqu'à présent inclus dans les produits d'exploitation selon la recommandation formulée par le SAI lors de son dernier audit, sont désormais intégrés dans le résultat des fonds ("variation des fonds affectés").

1.2 Réserve sur l'évaluation des subventions de l'OFAS

Contrat de prestations 2015-2019 RRASA-OFAS :

Le contrat de prestations 2015-2019 a été clos par l'OFAS avec un solde global positif. Le montant de l'excédent attribué et versé par le RRASA en faveur et pour utilisation de la Fondation Cap Loisirs était de CHF 83'264 tel que communiqué par ce dernier en date du 22 novembre 2021.

Néanmoins, sur demande du RRASA par le biais du rapport du 17 janvier 2022 de leur fiduciaire FIDAG, ce montant a été conservé dans le fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LA (cf. point 2.8.7 de l'annexe aux comptes).

Dans une communication du 28 novembre 2024 du RRASA, concernant le contrat cadre 2020-2023, figurait cependant un autre montant de CHF 209'474 en faveur du RRASA. La Fondation Cap Loisirs a demandé au RRASA des explications sur ces changements.

A la date du bouclage des comptes 2024, le RRASA ne s'est pas encore prononcé à ce sujet. Dans l'attente de clarifications, le montant de CHF 83'264 reste attribué au fonds de fluctuation OFAS.

Contrat de prestations 2020-2023 RRASA-OFAS :

Conformément à la directive de gestion de la CC4 ("contribution de couverture 4") de l'OFAS, la provision de CHF 60'000 constituée à fin 2023 pour compenser les écarts entre les prestations réalisées et les valeurs cibles fixées par le contrat RRASA-OFAS a été dissoute au 31 décembre 2024.

Entre 2022 et début 2025, la Fondation Cap Loisirs a demandé au RRASA à plusieurs reprises des clarifications relatives aux chiffres communiqués par ce dernier à titre de CC4 pour les années 2020 à 2023, différents de ceux calculés par Cap Loisirs.

Nonobstant, le 11 octobre 2024 le RRASA a informé ses organisations membres que l'OFAS s'est prononcé sur le traitement des prestations non-effectuées en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et demande le remboursement d'une partie de la subvention versée.

A ce titre, le RRASA a calculé un montant de CHF 1'415'079 de CC4 consolidé pour le contrat de prestations 2020-2023, montant que Cap Loisirs accepterait de rembourser pour clôturer ce contrat.

Dans sa communication du 19 décembre 2024, le RRASA a cependant informé que ce montant est encore susceptible d'évoluer car des négociations avec l'OFAS sont en cours pour tenter de le faire baisser.

Dans l'attente d'une clarification des différents points susmentionnés et étant donné que le fonds de fluctuation OFAS est déjà suffisamment alimenté au 31 décembre 2024 avec un montant de CHF 1'482'047 pour la période contractuelle 2020-2023, il a été décidé de le maintenir à ce niveau-là.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

Contrat de prestations 2024-2027 RRASA-OFAS :

Pour l'exercice 2024, la Fondation Cap Loisirs a reçu une subvention de CHF 2'245'128 de l'OFAS par l'intermédiaire du RRASA, ce qui correspond au montant annuel contractuel fixé dans le contrat de prestations 2024 avec le RRASA, majoré d'une indexation de 2.1%.

En 2024, Cap Loisirs a réalisé des prestations supplémentaires en dépassant les indicateurs contractuels RRASA-OFAS pour un montant de subvention estimé à CHF 180'000. Cet excédent ne peut être perçu en 2024 comme subvention supplémentaire et n'est pas reflété dans les comptes au niveau des produits ou du fonds de fluctuation OFAS 2024-2027 qui, selon les directives de l'OFAS, ne peut pas être négatif.

Ce montant fait dès lors l'objet d'un suivi hors états financiers en attendant d'être compensé sur le reste de la période du contrat 2024-2027 avec un fonds de fluctuation positif.

1.3 Principes d'évaluation

Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à sa valeur nominale.

La trésorerie affectée n'est pas déposée sur un compte bancaire distinct étant donné l'existence de la "convention argent" signée avec l'Etat de Genève. Tous les fonds reçus par la Fondation font l'objet d'un transfert automatique en fin de journée sur le compte courant de l'Etat. La Fondation s'est cependant engagée à conserver la contrepartie de ces liquidités.

Créances résultant de prestations de services

Les créances envers les participants sont évaluées au bilan à leur valeur nominale sur la base des prestations facturées à la date du bouclage.

La provision pour perte sur débiteurs est évaluée sur la base des risques connus à la date d'établissement des comptes.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Mobilier	12.5%
Matériel de bureau	20%
Matériel des secteurs d'animation	25%
Matériel des manifestations	25%
Véhicules	20%
Equipements informatique	25%
Equipements vidéo, audio, téléphones	25%
Aménagements locaux & travaux	10%

Le dernier inventaire physique de toutes les immobilisations corporelles a été établi avec effet au 1er avril 2021.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

Fonds affectés

En application de la norme Swiss GAAP RPC 21, les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les dons affectés d'investissement sont enregistrés à leur réception dans les produits d'exploitation ("dons affectés"). Leur attribution aux fonds affectés ainsi que leur utilisation sur la durée d'amortissement du bien, sont constatées dans le résultat des fonds ("variation des fonds affectés").
- les dons affectés pour projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits d'exploitation ("dons affectés"). Leur attribution aux fonds affectés ainsi que leur utilisation sont constatées dans le résultat des fonds ("variation des fonds affectés").

Les détails, ainsi que les mouvements des fonds affectés sont présentés sous point 2.8 de l'annexe aux comptes et dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

Engagements de prévoyance

L'ensemble du personnel est affilié auprès de la caisse de pensions Stiftung Abendrot à Bâle.

Les cotisations dues à la Fondation de prévoyance sont comptabilisées dans les comptes de charges de personnel lorsqu'elles sont dues.

2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte de résultat

	Annexe	2024	2023
2.1 Trésorerie			
Caisses Fondation et secteurs		6'958	4'299
Postfinance		306'398	351'852
Banques		393'397	390'617
Compte courant - Etat de Genève		1'616'076	1'825'049
		<u>2'322'829</u>	<u>2'571'816</u>
./. Trésorerie affectée	2.8	-2'083'311	-2'200'311
Trésorerie disponible		<u><u>239'518</u></u>	<u><u>371'506</u></u>
2.2 Débiteurs liés aux séjours			
Débiteurs		26'718	54'858
./. Provision pour débiteurs		-1'336	-2'800
Débiteurs, valeur nette		<u><u>25'382</u></u>	<u><u>52'058</u></u>
2.3 Autres créances à court terme			
Autres créances		67	65
		<u><u>67</u></u>	<u><u>65</u></u>
2.4 Actifs de régularisation			
Produits à recevoir		46'859	32'685
Charges payées d'avance		155'840	147'613
		<u><u>202'699</u></u>	<u><u>180'298</u></u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.5 Immobilisations corporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000.

La valeur d'assurance incendie se monte à CHF 1'167'000 pour le bâtiment, à CHF 269'851 pour les véhicules et à CHF 800'000 pour les marchandises, installations et propriétés de tiers au 31 décembre 2024.

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 et 2023 :

	Immob. brutes	Achats	Ventes & Sorties	Immob. brutes	Amorti. cumulés	Amortissements	Sorties & mouvements	Amorti. cumulés	Immob. nettes
	01.01.2024	2024	2024	31.12.2024	01.01.2024	2024	2024	31.12.2024	31.12.2024
Matériel animations	8'711	-	-	8'711	8'711	-	-	8'711	-
Equipement audio visuel	15'200	-	-	15'200	15'200	-	-	15'200	-
Véhicules	415'717	37'150	-33'500	419'367	264'999	49'822	-33'500	281'321	138'046
Aménagement l'espace34	25'581	-	-	25'581	25'581	-	-	25'581	-
Mobilier	107'081	-	-	107'081	107'081	-	-	107'081	-
Matériel de bureau	15'784	-	-9'789	5'994	15'784	-	-9'789	5'994	-
Equipement informatique	257'969	33'574	-7'746	283'798	155'285	50'846	-7'746	198'385	85'413
Aménagement des locaux	1'971'234	-	-	1'971'234	1'967'178	918	-	1'968'096	3'138
TOTAL	2'817'278	70'724	-51'035	2'836'967	2'559'819	101'586	-51'035	2'610'369	226'597

	Immob. brutes	Achats	Ventes & Sorties	Immob. brutes	Amorti. cumulés	Amortissements	Sorties & mouvements	Amorti. cumulés	Immob. nettes
	01.01.2023	2023	2023	31.12.2023	01.01.2023	2023	2023	31.12.2023	31.12.2023
Matériel animations	8'711	-	-	8'711	8'711	-	-	8'711	-
Equipement audio visuel	15'200	-	-	15'200	15'200	-	-	15'200	-
Véhicules	429'922	114'760	-128'965	415'717	351'392	42'572	-128'965	264'999	150'718
Aménagement l'espace34	25'581	-	-	25'581	25'581	-	-	25'581	-
Mobilier	107'081	-	-	107'081	107'081	-	-	107'081	-
Matériel de bureau	15'784	-	-	15'784	15'784	-	-	15'784	-
Equipement informatique	256'282	6'656	-4'968	257'969	110'649	49'603	-4'968	155'285	102'685
Aménagement des locaux	1'971'234	-	-	1'971'234	1'966'260	918	-	1'967'178	4'056
TOTAL	2'829'795	121'416	-133'933	2'817'278	2'600'658	93'093	-133'933	2'559'819	257'459

Le détail des immobilisations corporelles liées à des fonds affectés est présenté dans les rubriques 2.8.1 à 2.8.4.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.6	Passifs de régularisation	2024		2023
	Charges à payer	71'284		71'636
		71'284		71'636

2.7 Provisions

	Provisions 01.01.2024	Attribution 2024	Dissolution 2024	Provisions 31.12.2024
Provision vacances/heures supplémentaires	114'837	1'607	-	116'444
Provision pour projets en cours	-	-	-	-
Provision subvention OFAS-RRA art .74 LAI	60'000	-	-60'000	-
	174'837	1'607	-60'000	116'444

	Provisions 01.01.2023	Attribution 2023	Dissolution 2023	Provisions 31.12.2023
Provision vacances/heures supplémentaires	124'099	-	-9'262	114'837
Provision pour projets en cours	30'000	-	-30'000	-
Provision subvention OFAS-RRA art .74 LAI	80'000	60'000	-80'000	60'000
	234'099	60'000	(119'262)	174'837

2.8 Fonds affectés

	Trésorerie affectée au 01.01.2024	Dons affectés 2024				Dissolutions 2024		Fonds affectés au 31.12.2024	Trésorerie affectée au 31.12.2024*
		Fonds affectés au 01.01.2024	Investis.	monétaires	Fonds d'investis.	Fonds monétaires			
Fonds affectés d'investissement									
Fonds pour aménagement locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds pour véhicules	-	158'564	15'000	-	-47'180	-	126'384	-	
Fonds pour équipements	-	114'773	-	-	-54'673	-	60'100	-	
		273'337	15'000	-	-101'853	-	186'484		
Fonds affectés projets et activités									
Fonds événements spécifiques	7'000	7'000	-	25'599	-	-32'599	-	-	
Fonds pour "l'espace34"	-	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds séjours vacances & act.loisirs	628'000	628'000	-	371'100	-	-481'100	518'000	518'000	
Fonds de fluct. OFAS art. 74 LAI	1'565'311	1'565'311	-	-	-	-	1'565'311	1'565'311	
		2'200'311	-	396'699	-	-513'699	2'083'311		
Total	2'200'311	2'473'648	15'000	396'699	-101'853	-513'699	2'269'795	2'083'311	

* donations affectées non dépensées

2.8.1 Fonds pour aménagement locaux

Fonds destiné au financement des travaux et de l'aménagement des locaux de la Fondation au Bd de St-Georges 34.

Etat du fonds au 1er janvier	-			-
./. Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-			-
Etat du fonds au 31 décembre	-			-

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.8.2	Fonds pour véhicules	2024	2023
	Fonds destiné à l'acquisition de véhicules utilisés dans le cadre des séjours et activités de la Fondation.		
	Annexe		
	Etat du fonds au 1er janvier	158'564	113'530
	Dons reçus durant l'exercice	2.13 -	84'000
	Dotations par le Conseil de fondation	15'000	-
	./. Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-47'180	-38'966
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>126'384</u>	<u>158'564</u>
2.8.3	Fonds pour équipements		
	Fonds destiné au renouvellement d'équipements (informatique, audio-visuel, matériel d'animation, etc.)		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	114'773	117'863
	Dons reçus durant l'exercice	2.13 -	53'800
	./. Dissolution de fonds pour couverture amortissement	-54'673	-56'890
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>60'100</u>	<u>114'773</u>
2.8.4	Fonds pour "l'espace34"		
	Fonds destiné au fonctionnement, aux projets et à l'équipement de l'espace34 : lieu d'accueil, d'exposition et d'animation pour personnes handicapées.		
	Annexe		
	Etat du fonds au 1er janvier	-	-
	Dons reçus durant l'exercice	2.13 -	-
	./. Dissolution de fonds pour couverture d'amortissement	-	-
	./. Dissolution de fonds pour couverture de frais et événements	-	-
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>-</u>
2.8.5	Fonds pour événements spécifiques		
	Ce fonds est destiné aux manifestations ainsi qu'aux événements spécifiques et ponctuels (expositions, spectacles, concerts etc.)		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	7'000	5'000
	Dons reçus durant l'exercice	2.13 25'599	26'445
	Subventions ponctuelles Etat de Genève reçues	2.11 -	21'800
	Subventions ponctuelles Ville de Genève reçues	2.11 -	1'500
	./. Dissolution de fonds	-32'599	-47'745
	Etat du fonds au 31 décembre	<u>-</u>	<u>7'000</u>

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.8.6	Fonds pour séjours de vacances et projets d'activités de loisirs	2024	2023
	Ce fonds est destiné au financement de séjours de vacances et de projets d'activités de loisirs pour lesquels les aides financières des collectivités publiques ne sont pas suffisantes.		
	Annexe		
	Etat au 1er janvier	628'000	540'500
	Dons reçus durant l'exercice	2.13 351'100	472'200
	Subventions ponctuelles Etat de Genève reçues	2.11 20'000	19'560
	./. Dissolution de fonds	-481'100	-404'260
	Etat du fonds au 31 décembre	518'000	628'000

2.8.7 Fonds de fluctuation OFAS lié à l'art. 74 LAI

Ce fonds a été constitué en 2021 en application de la circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH) et sert au financement des prestations destinées à l'exploitation au sens de l'art. 74 LAI, conformément au contrat de prestations entre l'OFAS (via le RRASA) et la Fondation Cap Loisirs.

Ce fonds est constitué annuellement par les subventions de l'AI non utilisées durant la période contractuelle qui résultent des contributions de couverture positives (CC4) issues de la comptabilité analytique d'exploitation art. 74 LAI.

Les dotations et prélèvements du fonds de fluctuation ont un caractère provisoire. Une fois le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS, les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

Pour plus de détails relatifs à ce fonds, référence est faite au point 1.2 de l'annexe aux comptes.

	Annexe	2024	2023
Etat au 1er janvier		1'565'311	1'486'164
Attribution CC4 2022 (contrat de prestations 2020-23)	1.2 / 2.11	-	79'147
./. Dissolution de fonds		-	-
Etat du fonds au 31 décembre		1'565'311	1'565'311
<u>Composition du fonds de fluctuation OFAS :</u>			
Solde CC4 contrat de prestations RRASA-OFAS 2015-2019	1.2 / 2.11	83'264	83'264
Solde CC4 contrat de prestations RRASA-OFAS 2020-2023	1.2 / 2.11	1'482'047	1'482'047
Solde CC4 contrat de prestations RRASA-OFAS 2024-2027 ¹⁾	1.2 / 2.11	-	-
		1'565'311	1'565'311

¹⁾ Le montant de CC4 positif pour l'année 2024 estimé à CHF 180'000, correspondant aux prestations supplémentaires réalisées, n'est pas reflété dans les comptes au niveau du fonds de fluctuation OFAS 2024-2027 qui, selon les directives de l'OFAS, ne peut pas être négatif. Ce montant fait dès lors l'objet d'un suivi hors états financiers en attendant d'être compensé sur le reste de la période du contrat 2024-2027 avec une CC4 négative.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

	Annexe	2024	2023
2.9 Capitaux liés générés			
Fonds social		29'941	31'589
Fonds de couverture de déficits et engagements contractuels		253'899	253'899
		283'840	285'488
2.9.1 Fonds social			
Etat au 1er janvier		31'589	34'724
Utilisation du fonds social		-1'648	-3'135
Etat du fonds au 31 décembre		29'941	31'589

Le fonds social est destiné à venir en aide aux familles en difficultés financières et à offrir à des personnes avec une déficience intellectuelle la possibilité de participer ponctuellement à des activités supplémentaires indispensables pour elles.

2.9.2 Fonds de couverture de déficits et engagements contractuels			
Etat au 1er janvier		253'899	155'052
Dotation par le Conseil de fondation (affectation du résultat annuel 2023)		-	98'847
Utilisation du fonds de couverture déficits et engagement contractuels		-	-
Etat du fonds au 31 décembre		253'899	253'899

Ce fonds constitue une réserve destinée à la couverture des déficits et au respect des engagements contractuels, notamment des salaires.

Dans le cadre du processus de certification ZEWO en cours, le Conseil de fondation a fixé pour objectif du fonds une valeur cible d'un montant de CHF 350'000. Ce montant, en complément d'une ligne de crédit contractuelle de CHF 600'000 avec l'Etat de Genève, devrait permettre de répondre aux exigences de la norme 11 du ZEWO.

2.10 Part de subventions non dépensées et résultat de l'exercice

En vertu du contrat de prestations signé entre l'Etat de Genève et la Fondation Cap Loisirs pour la période 2022-2025, le résultat annuel est comptabilisé au bilan dans le capital de l'organisation de la Fondation, dans un compte "Résultat période 2022-2025".

A l'échéance du contrat, le Département de la cohésion sociale (DCS) procède à l'analyse de la situation financière de la Fondation Cap Loisirs, sur la base des critères et procédures définis par le Conseil d'Etat.

A l'échéance du contrat, une part d'un éventuel résultat cumulé bénéficiaire est restituable à l'Etat de Genève sur la base des critères et procédures définies par le Conseil d'Etat, tandis que la Fondation assumera ses éventuelles pertes cumulées.

Le tableau de suivi des résultats, avant et après répartition, selon le contrat de prestations 2022-2025 se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
Résultat de l'exercice avant répartition	9'209	95'712	-29'977	-	74'944
./. Répartition cumulée du résultat - part Etat de Genève 2022-2025	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice après répartition	9'209	95'712	-29'977	-	74'944

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.11 Aides financières des collectivités publiques	Annexe	2024	2023
<u>Subventions cantonales (DCS)</u>			
Canton de Genève - subvention de fonctionnement		1'264'726	1'264'726
Canton de Genève - subventions ponctuelles	2.8.5/2.8.6	20'000	41'460
		1'284'726	1'306'186
<u>Subventions fédérales (OFAS via le RRASA)</u>			
Subvention annuelle selon contrat de prestations avec le RRASA	1.2	2'245'128	2'199'040
Total subventions OFAS reçues via le RRASA		2'245'128	2'199'040
./. Provision pour perte sur subventions OFAS 2023 et 2022		-	-60'000
Subvention déterminée sur la base des prestations effectuées		2'245'128	2'139'040
<u>Subventions communales</u>			
Communes genevoises		35'545	37'155
Ville de Genève - colonies enfants/adolescents		8'325	8'520
Ville de Genève - subventions ponctuelles	2.8.5/2.8.6	-	1'500
		43'870	47'175
Total des aides financières publiques		3'573'724	3'492'401

Depuis le 1er janvier 2001, la relation avec la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire d'une organisation faitière, le Réseau Romand ASA (RRASA), à laquelle la Fondation Cap Loisirs est affiliée. Les subventions OFAS 2023 et 2024 ont été fixées sur la base de contrats de prestations annuels avec le RRASA.

S'agissant de la relation avec l'Etat de Genève (DCS), un contrat de prestations a été signé pour la période 2022-2025. La répartition annuelle du résultat est présentée au point 2.10 de l'annexe aux comptes.

2.12 Dons sans affectation	2024	2023
Dons de personnes morales (fondations privées, associations, entreprises, etc.)	203'800	202'400
Dons de personnes physiques	5'277	18'524
Dons liés au Cercle des amis	2'870	3'950
Total des dons non affectés	211'947	224'874

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.13 Dons affectés	Annexe	2024	2023
<u>Espace34</u>	2.8.4		
Fonds Helios		-	-
Stiftung Denk an mich		-	-
		-	-
 <u>Véhicules</u>	 2.8.2		
Fondation Francis Guyot		-	41'000
Loterie de la Suisse romande		-	23'000
Fondation Andrea Ferrari		-	20'000
		-	84'000
 <u>Equipements</u>	 2.8.3		
Fondation genevoise privée		-	50'000
Fondation Francis Guyot		-	3'800
		-	53'800
 <u>Séjours vacances et activités de loisirs</u>	 2.8.6		
Dons de personnes morales (fondations privées, associations, entreprises, etc.)		335'000	350'200
Dons et legs de personnes physiques		16'100	122'000
		351'100	472'200
 <u>Prestations et évènements spécifiques</u>	 2.8.5 / 2.16		
Fédération genevoise des associations des personnes handicapées		18'599	
Stiftung Denk an mich		7'000	7'445
Fonds Helios		-	12'000
Fondation Meyrinoise du Casino		-	7'000
		25'599	26'445
 Total des dons affectés		376'699	636'445

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.14 Produits et frais des prestations

Produits de facturation des séjours et activités

Produits de facturation des séjours et activités	1'244'559	1'171'590
Dotation (-) / dissolution (+) provision pour débiteurs	1'464	-1'200
	1'246'023	1'170'390

Frais de réalisation des séjours et activités

Hébergement, alimentation, animation, déplacements ¹⁾	-812'218	-718'922
Autres frais liés aux séjours	-18'763	-14'689
	-830'981	-733'611

¹⁾ Dès le 1er janvier 2024, un forfait de CHF 28 par jour et par véhicule utilisé est calculé en interne et ajouté aux frais directs de réalisation des séjours et activités afin de mieux refléter les coûts réels et réduire les frais indirects (cf. point 2.17 de l'annexe aux comptes).

2.15 Charges de personnel

Les salaires du personnel de base (animation et administration) sont fixés en référence à l'échelle des traitements de l'Etat. Les salaires du personnel de séjours sont établis selon le barème fixé par la Fondation.

	2024	2023
<u>Personnel lié aux prestations fournies</u>		
Charges de personnel de l'animation	1'352'302	1'340'427
Charges de personnel du personnel de séjours	2'386'473	2'106'003
Total charges de personnel lié aux prestations fournies	3'738'775	3'446'430
<u>Personnel lié à la direction et à l'administration</u>		
Total charges de personnel lié à la direction et à l'administration	618'962	608'200
<u>Récapitulatif</u>		
Total des salaires bruts	3'759'806	3'525'126
Indemnités des assurances maladie et accident	-78'686	-70'983
Cotisations patronales aux assurances sociales (AVS, LPP, LAA, APG)	663'122	582'576
Frais de formation et autres frais de personnel	13'495	17'911
Total des charges de personnel	4'357'737	4'054'630

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.16 Evénements, manifestations et projets spécifiques

	2024				
	Dons affectés utilisés	Produits événements	Charges directes	Charges salariales 1)	Résultat net (sans charges salariales)
Expositions et événements					
Evènement "Saint-Valentin": bal et exposition	14'000	-	-8'304		5'696
Evènement "Le Train Fantôme": vernissage et film	-	-	-413		-413
Evènement "10 ans de la CDPH"	18'599	-	-6'491		12'108
Préparation évènement "Saint-Valentin 2025"	-	-	-306		-306
Total expositions et événements	32'599	-	-15'513	-	17'086
Manifestations					
Performances dans le cadre de manifestations	-	-	-		-
Total manifestations	-	-	-	-	-
Projets spécifiques (mandats)					
Néant	-	-	-		-
Total projets spécifiques	-	-	-	-	-
Total événements et projets spécifiques	32'599	-	-15'513	-	17'086

	2023				
	Dons affectés utilisés	Produits événements	Charges directes	Charges salariales 1)	Résultat net (sans charges salariales)
Expositions et événements					
Evènement "Saint-Valentin": bal et exposition	22'445	-	-12'598		9'847
Exposition photos "Charlie Chaplin"	-	-	-390		-390
Exposition "A deux"	-	-	-978		-978
Evènement "Le Train Fantôme...vers le futur"	23'300	-	-5'403		17'897
Evènement "Le Confessionnal qui répond"	-	-	-480		-480
Evènement "Eaux pétillantes" aux Bains des Pâquis	2'000	-	-1'825		175
Evènement "Concert ExtraCap"	-	-	-29		-29
Préparation évènement "Saint-Valentin 2024"	-	-	-87		-87
Total expositions et événements	47'745	-	-21'790	-	25'955
Manifestations					
Performances dans le cadre de manifestations	-	-	-		-
Total manifestations	-	-	-	-	-
Projets spécifiques (mandats)					
Néant	-	-	-		-
Total projets spécifiques	-	-	-	-	-
Total événements et projets spécifiques	47'745	-	-21'790	-	25'955

¹⁾ Les charges salariales d'encadrement sont incluses dans les charges de personnel liés aux prestations.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

2.17	Frais indirects et frais de fonctionnement	2024	2023
	<u>Frais indirects liés aux prestations</u>		
	Frais d'entretien, assurance et impôts véhicules	56'970	54'147
	Loyer parkings	23'201	22'953
	Facturation interne utilisation des véhicules durant les séjours ¹⁾	-60'412	-
	Frais de publication et de communication	13'426	13'108
	Autres charges d'exploitation	23'813	19'417
		<u>56'998</u>	<u>109'626</u>

¹⁾ Dès le 1er janvier 2024, un forfait de CHF 28 par jour et par véhicule utilisé est calculé en interne et ajouté aux frais directs de réalisation des séjours et activités (cf. point 2.14 de l'annexe aux comptes).

	<u>Frais de fonctionnement</u>		
	Charges locaux administratifs (SIG)	5'709	4'816
	Loyer locaux Bd St-Georges 34	115'713	114'480
	Entretien locaux	29'393	34'948
	Information, publication	2'288	2'587
	Assurances	8'381	9'233
	Frais de secrétariat	15'750	14'141
	Frais de poste et téléphone	15'196	15'204
	Frais informatiques	30'362	31'559
	Cotisations au Réseau Romand ASA	69'841	54'417
	Autres cotisations	4'624	3'313
	Honoraires	27'351	28'614
	Location matériel, photocopies	7'612	7'695
	Abonnements et documentation	25	25
	Autres charges d'exploitation	8'377	7'077
		<u>340'622</u>	<u>328'109</u>
	Total des frais indirects et frais de fonctionnement	<u>397'620</u>	<u>437'735</u>

2.18	Charges selon la méthode ZEWO	2024	2023
	Charges d'obtention de financement	2% 121'655	2% 115'724
	Charges administratives	11% 635'853	12% 630'757
	Charges de projets ou de prestations	87% 4'945'929	86% 4'594'378
	Charges totales d'exploitation	100% 5'703'437	100% 5'340'858

La méthode ZEWO a été appliquée pour calculer la répartition des charges. La majorité du personnel employé par la Fondation Cap Loisirs est dédié au bon déroulement des prestations (cf. point 9 de l'annexe aux comptes).

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

	2024	2023
3 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat		
3.1 Subvention OFAS par l'intermédiaire du Réseau Romand ASA (RRASA)	Voir annexe 1.2 et 2.11	Voir annexe 1.2 et 2.11
4 Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc.		
<ul style="list-style-type: none"> • Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers • Engagements de bail à loyer • Dettes envers les institutions de prévoyance • Actifs mis en gage 	Néant 29'016 Néant Néant	Néant 29'016 Néant Néant

5 Continuité d'exploitation

L'exercice 2024 se termine avec un résultat d'exploitation négatif de CHF 288'647, représentant un écart significatif par rapport au montant budgété. Cet écart s'explique principalement par les prestations supplémentaires réalisées en 2024 dépassant les indicateurs contractuels RRASA-OFAS pour un montant de subvention estimé à CHF 180'000. Cela s'est traduit par une augmentation des charges salariales du personnel d'encadrement et des autres frais liés aux séjours.

Cet excédent ne peut être perçu en 2024 comme subvention supplémentaire et n'est donc pas reflété dans les comptes au niveau des produits ou du fonds de fluctuation OFAS pour le contrat cadre 2024-2027 qui, selon les directives de l'OFAS, ne peut être négatif. Ce montant fait dès lors l'objet d'un suivi hors états financiers en attendant d'être compensé sur le reste de la période du contrat 2024-2027 avec un fonds de fluctuation positif.

A cela s'ajoute la variabilité des dons, budgétés pour 2024, mais déjà reçus en 2023, qui a également contribué à ce résultat négatif.

Pour l'année 2025, un retour à une activité normale est prévu.

Les multiples enjeux liés aux incertitudes financières détaillées au point 1.2 de l'annexe (réserve sur l'évaluation des subventions de l'OFAS), ainsi que l'inflation et l'indexation (principalement celle liée au salaire minimum genevois) et la croissance des besoins d'encadrement continuent à peser sur la planification des ressources de la Fondation.

Ces enjeux font partie des discussions actuellement en cours avec l'Etat de Genève (DCS) pour négocier le nouveau contrat de prestations quinquennal 2026-2030.

Le Conseil de fondation est conscient des risques liés à ces incertitudes et est confiant que les démarches nécessaires ont été entreprises (et sont en cours) afin d'assurer la pérennité de la Fondation. Il suit l'évolution de la situation de près et veille à ce que des mesures adéquates soient prises en cas de risque de dégradation de l'équilibre financier de la Fondation.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

6 Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant

2024

2023

7 Rémunérations versées aux membres dirigeants

- Conseil de fondation (rémunération directe et indirecte)
- Rémunération de la direction

Néant

Néant

	# de personnes	Taux d'activité moyen	Montant en CHF	EPT annuel total moyen	Salaire moyen par EPT
2024	1	100.0%	cf. note 1)	1	cf. note 1)
2023	3	41.7%	180'038	1.25	144'030

¹⁾ Conformément aux normes Swiss GAAP RPC, le salaire de la direction de la Fondation n'est pas indiqué, car ceci reviendrait à déclarer le salaire d'une seule personne.

8 Subventions non monétaires de la Ville de Genève

Loyer dépôt à l'école Pré-Picot	3'876	3'778
Places de parking av. Sainte-Clotilde 20-22	2'088	2'087
Mise à disposition de la piscine de Contamines	2'664	2'664
	8'628	8'529

9 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Direction et administration	4.9	5.0
Animateurs responsables des séjours et activités	10.6	10.2
Moniteurs	35.3	31.5

10 Indication sur l'évaluation des risques

L'analyse des risques établie annuellement par la Direction a été approuvée par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 5 décembre 2024.

11 Transactions avec des parties liées

Les subventions de l'OFAS sont accordées par l'intermédiaire du Réseau Romand ASA, association faitière à laquelle la Fondation Cap Loisirs est affiliée (voir point 2.11 de l'annexe aux comptes annuels).

En complément, il sied de rappeler la relation de la Fondation avec l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations (voir point 2.11 de l'annexe aux comptes) et de la "convention argent" par laquelle elle bénéficie d'une ligne de crédit.

12 Contrôle des comptes annuels

Le Conseil de fondation a décidé de soumettre ses comptes annuels au contrôle restreint à partir du boucllement de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

13 Rapport du Service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un contrôle de la part du Service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) qui a rendu son rapport le 9 décembre 2015.

Un suivi des recommandations leur a été adressé le 22 janvier 2017 et la plupart des mesures ont d'ores et déjà été appliquées au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, une mesure est encore en cours de résolution avec le DCS.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Annexe aux comptes annuels 2024 avec chiffres comparatifs 2023

14 Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS)

L'OAIS a effectué une analyse des comptes annuels 2023 et a transmis ses commentaires par courrier du 7 février 2025.

L'OAIS a relevé que les états financiers respectent globalement les exigences fixées pour l'année 2023 et a mentionné les bons résultats atteints dans l'ensemble par Cap Loisirs en 2023 par rapport aux indicateurs fixés. Concernant la durée du mandat des réviseurs, l'OAIS a rendu attentif au changement de l'organe de révision à effectuer dès 2025 selon les exigences de la procédure de bouclage 2024.

Par rapport au dernier point, le Conseil de fondation a désigné, lors de sa séance du 26 septembre 2024, la société PKF Fiduciaire SA, 1205 Genève, en qualité de nouvel organe de révision pour l'exercice 2024.

15 Demandes de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)

Les états financiers de l'exercice 2023 n'ont pas suscité de remarques particulières de la part de l'ASFIP.

Rapport de performance 2024

1 **Forme juridique, mission et prestations**

La Fondation Cap Loisirs est une fondation privée sans but lucratif au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle a été constituée le 23 décembre 1980 à Genève.

Elle a été inscrite au registre du commerce en date du 30 janvier 1981.

La Fondation est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale (décision du Conseil d'Etat du 10 novembre 1982 pour une durée indéterminée). Elle est placée sous l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), dossier no KGE-1283.

La Fondation a pour but de contribuer à l'autonomie, à l'intégration sociale, à la formation et au développement des personnes, mineures et majeures, avec une déficience intellectuelle, pendant leur temps libre, et de soutenir également les proches de ces personnes.

Les statuts de la Fondation ont été modifiés en 2024 afin de refléter la nouvelle gouvernance de la Fondation décidée par le Conseil de fondation (cf. point 2 Organisation). Les nouveaux statuts ont été approuvés par l'ASFIF en date du 11 novembre 2024 et inscrits au Registre du Commerce en date du 19 novembre 2024.

Comme indiqué dans son contrat avec l'Etat de Genève, les prestations réalisées par la Fondation, en lien avec ses buts statutaires, sont les suivantes :

- l'accueil, le conseil et l'accompagnement socio-éducatif des personnes en situation de handicap dans la durée, de l'enfance jusqu'à la vieillesse
- le conseil et l'accompagnement des parents et proches des personnes en situation de handicap
- l'organisation et la réalisation d'activités, de projets et de séjours adaptés (journées, week-end, vacances), prenant en compte l'évolution de la population (âge, autonomie, besoins), du domaine des loisirs et des contextes sociaux
- l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre des activités, projets et séjours, favorisant notamment leur participation, leur autonomie et leur intégration sociale
- le partenariat avec les familles, les proches, les milieux spécialisés et les autres organismes sociaux
- la création et la participation à des événements favorisant la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité (culturelle, artistique, sportive, etc.)
- la formation du personnel d'encadrement, notamment des nouveaux moniteurs
- l'information, la recherche et la sensibilisation de la population et des autorités face à l'évolution des besoins, des prestations et des représentations dans ce domaine
- la collaboration avec d'autres milieux (entreprises, médias, etc.) autour d'actions favorisant leur sensibilisation au milieu du handicap, le soutien de la Fondation et une participation réciproque.

Ces prestations forment un ensemble cohérent fondé sur une approche globale de la personne humaine, de ses besoins, de ses liens sociaux et de son accompagnement.

La Fondation prend toutes mesures propres à atteindre ces buts, notamment :

- a) elle organise des séjours et des activités de loisirs,
- b) elle encourage et organise la pratique des sports et des activités culturelles,
- c) elle collabore avec les institutions sociales et culturelles.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Rapport de performance 2024

2 Organisation de la fondation

Suite à la modification statutaire effectuée en 2024, les organes de la Fondation sont dès le 1er janvier 2024 :

- le Conseil de fondation
- les Pôles
- l'organe de révision

2.1 Le Conseil de fondation

Le Conseil est composé de huit à douze membres :

- deux parents ou proches de bénéficiaires des prestations de Cap Loisirs,
- un-e représentant-e d'Insieme Genève,
- un-e professionnel-le provenant d'une institution partenaire de Cap Loisirs,
- trois à sept autres membres choisis pour leurs compétences et intérêt à contribuer à la bonne marche de Cap Loisirs,
- un membre du personnel de Cap Loisirs.

Au 31 décembre 2024, le Conseil de fondation est composé de :

Prénom et Nom	Membre du Pôle	Fonction au Conseil	Membre en tant que :
* M. Damien CLERC	PFin	Président	Représentant Insieme Genève
* M. Jean-François BERGER	PCom	Membre	Intérêt personnel - Parents-Proche
M. Laurent BERNEY	PFin	Membre	Intérêt personnel
M. Paul BOUVIER	PPart	Membre	Intérêt personnel
M. David IMBODEN	PFin	Membre	Professionnel Fondation Ensemble
Mme Catherine KAVADZE	PPart	Membre	Intérêt personnel
Mme Véronique LOMBARD	-	Membre	Intérêt personnel - Parents-Proche
Mme Lisa PARENTI	PCom	Membre	Intérêt personnel
* Mme Christine SERDALY MORGAN	PPart	Membre	Intérêt personnel - Parents-Proche
M. Claude-Hubert TATOT	PCom	Membre	Intérêt personnel
M. Nicolas TSCHANZ	PPart	Membre	Intérêt personnel - Membre du personnel

Personne salariée responsable de la gestion (sans droit de vote)

* M. Grégoire LABHARDT	Tous	Directeur
------------------------	------	-----------

* personnes habilités à signer collectivement à deux

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour une durée de trois ans et sont immédiatement rééligibles à la fin de leur mandat. Ils sont bénévoles et ne touchent aucune indemnité (jetons de présence, etc.).

2.2 Les Pôles

Les Pôles de la Fondation sont :

- le Pôle finances (PFin)
- le Pôle participant-e-s et ressources humaines (PPart)
- le Pôle communication et recherche de fonds (PCom)

Les Pôles sont composés d'au minimum de deux membres du Conseil de fondation et de la Direction, laquelle peut déléguer un-e suppléant-e pour la représenter.

FONDATION CAP-LOISIRS - GENEVE

Rapport de performance 2024

De plus, les membres suivants du personnel de Cap Loisirs font également partie des Pôles :
 Mme Sandra HUSISTEIN SIMIAN - Pôle communication et recherche de fonds
 Mme Annette PUGLIA-EGLOFF - Pôle Finances

2.3 L'organe de révision

Le mandat de l'organe de révision de la Fondation a été confié à la société PKF Fiduciaire SA, membre d'EXPERTsuisse, situé Rue des Battoirs 7, 1205 Genève, pour le bouclage de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2.4 La Direction

La Direction gère et dirige les activités de la Fondation conformément à son cahier des charges, aux présents statuts et aux règlements de la fondation.

Le/la directeur/-trice de la fondation participe aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative. Il/elle est membre des trois Pôles.

3 Statistiques – Activités – Participation – Encadrement	2024	2023
week-ends (2 à 3 jours)	117	109
journées (1 jour)	41	22
camps année scolaire (4 jours et plus)	41	40
camps d'été (1 à 3 semaines)	13	14
semaines de centres aérés année scolaire (enfants et adolescents)	3	3
semaines de centres aérés d'été (enfants et adolescents)	14	14
mercredis aérés (enfants et adolescents)	37	37
cours annuels - ateliers (séances hebdomadaires)	8	8
projets de loisirs personnalisés (projets annuels comprenant des séances hebdomadaires / périodiques)	27	28
activités ponctuelles		
- aide en lieu d'accueil (séances)	59	67
- concerts, animation	12	9
- expositions	2	3
<u>Participant-e-s</u> - personnes (enfants et adultes) ayant participé aux activités		
· nombre de personnes	485	459
enfants / adolescents 148 adultes 337		
· nombre de journées-participants effectuées	9930	8782
enfants / adolescents 2919 adultes 7011		
· moyenne de participation (participants/journées par année)	20.5	19.1
<u>Personnel d'encadrement</u> - animateur-trice-s et moniteur-trice-s (+ civilistes)		
· nombre de personnes	197	175
· nombre de journées d'encadrement effectuées	6450	5678
nombre de postes terrain à 100% (postes plein temps)	45.9	41.7
· taux d'encadrement annuel moyen	65.0%	64.7%